



Bulletin municipal 52

Décembre 2010 à
avril 2011

Numéro 52

1 – Le mot du Maire

Dans ce numéro :

Le mot du Maire :	1
Le CM du 19 nov 2010	2
Le CM du 14 déc 2010	3
Le CM du 8 mars 2011	4
Information SPANC	5
Les différents modes de paiement de l'impôt	6
Le point sur le SMIGIBA	7
La vie du village	8

Etes-vous équipés pour la TNT ?

Certaines des émissions de télévision que vous recevez à l'heure actuelle grâce à une antenne "râteau" sont encore diffusées selon un mode dit "analogique". Bientôt ce mode sera définitivement remplacé par un mode "numérique". Ainsi le territoire sera desservi par le réseau de la "télévision numérique terrestre" (la T.N.T.). Le passage se fera, pour notre région, dans la nuit du 4 au 5 juillet 2011.

Tous les émetteurs existants ne deviendront pourtant pas des émetteurs T.N.T. (certains seront arrêtés). Il est donc possible que des zones non couvertes subsistent ou soient créées. Les cartes publiées par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (le C.S.A.) montrent que la commune d'OZE ne se trouvera pas dans une zone d'ombre.

Si vous recevez, à l'heure actuelle, la télévision par une antenne "râteau", ou une antenne extérieure, il faut que votre installation soit équipée pour recevoir la T.N.T.

Si elle ne l'est pas déjà, il n'est pas nécessaire de changer le poste ou l'antenne râteau. Il suffit de munir le poste d'un adaptateur T.N.T. (les postes vendus après mars 2008 possèdent un adaptateur intégré).

Le C..S.A. recommande de se méfier du démarchage à domicile. Il vaut mieux s'adresser à un professionnel agréé.

Enfin, certaines chaînes changeront de canal. Après le passage à la TNT vous devrez les rechercher et les mémoriser.

Une information publique et non commerciale sur le passage à la TNT peut être trouvée :

- par téléphone au 09 70 818 818 (prix d'un appel local);
- par Internet sur le site www.tousaunumerique.fr

Vous y trouverez, en particulier, la liste des professionnels agréés.

La loi a institué un certain nombre d'aides financières (soumises à conditions) pour les foyers encore en analogique. Il vous appartient de constituer votre dossier. Vous trouverez aussi les renseignements sur ces aides aux adresses indiquées.

Le maire

Jean-Marie BERMOND

2 – Le CM du 19 novembre 2010

⇒ le Maire présente la promesse de vente à passer entre la commune et monsieur et madame RICARD pour l'acquisition des parcelles nécessaires à l'installation de la **station d'épuration** :

- le conseil accepte le montant forfaitaire de 3 000 €.
- le conseil autorise le maire à signer cette promesse de vente et l'acte notarié.

• le conseil mandate le maire pour demander une subvention pour cet achat à la région PACA, au titre des aides aux **acquisitions foncières**.

⇒ le conseil mandate le maire pour demander une subvention à la région PACA pour l'amélioration de la desserte en eau et de la protection incendie du quartier de Champ de Doire.

3 – Le CM du 14 décembre 2010

⇒ Le conseil autorise le Maire à engager, avant le vote du budget 2011, les **dépenses d'investissement** dans la limite du 1/4 des crédits inscrits au budget 2010.

⇒ Le conseil autorise le maire à signer l'**acte d'engagement**, auprès de la région, pour l'achat du terrain nécessaire à l'implantation de la station d'épuration : parcelles B90, B92, B559 et partie de B 93, soit au total 2 695 m².

⇒ Le maire informe le conseil de la signature d'une **convention** entre la CC2B, la commune d'Oze et la société SEBSO (Société des Bois du Sud Ouest) pour ouvrir une "traîne de débardage" de 100 mètres environ depuis le groupement foncier de SIVAS

jusqu'au chemin bordant la clôture du site de stockage des bois. La traîne respectera le tracé prévu par la coopérative Provence Forêt et accepté par la CC2B.

Cette convention ne se traduit par aucune dépense pour la commune.

La SEBSO s'engage à :

- remettre en état la traîne de débardage et le chemin de défense contre l'incendie;
- effectuer une coupe de régénération dans la futaie dépérissant de pins sylvestres sur une partie la parcelle communale C20 (sur 2 hectares environ).

5 – Informations S.P.A.N.C. (Service public d'assainissement non collectif)

Avant de déposer une demande de permis de construire ou une déclaration préalable de travaux pour une habitation existante ou nouvelle située en zone d'assainissement non collectif, les pétitionnaires devront se rapprocher du service du S.P.A.N.C. à la C.C.2.B. (monsieur Paul MASSON).

COMMUNE D'OZE

4 – Le CM du 8 mars 2011

- ⇒ Le conseil approuve le **Schéma Directeur de l'Eau (SDE)** établi sous la maîtrise d'ouvrage déléguée de la CC2B :
- le schéma directeur est annexé au Plan d'Occupation des Sols.
 - il définit les zones que la commune peut desservir en eau potable à partir du réseau existant.
- ⇒ Pour l'achat du terrain nécessaire à la **station d'épuration**, le conseil accepte de rajouter à la somme forfaitaire (voir conseil du 19 novembre 2010) les **honoraires et frais d'acte** supportés par l'acquéreur et qui seront inscrits au budget 2011.
- ⇒ Le conseil accepte la proposition de l'ONF pour la **réfection de la piste** des Blâches de Carral sur 800 mètres (parcelles communales défensables contre l'incendie). Le montant de l'opération est estimé à 1 200 € HT.

7 – Le point sur le SMIGIBA

Le Syndicat Mixte de Gestion Intercommunale de Gestion du Buech et de ses Affluents (**SMIGIBA**) dont le président du comité de pilotage est monsieur Jean-Pierre BOIVIN est aussi chargé d'animer le site **Natura 2000** concernant le Buech et le marais de MANTEYER.

Anne-Lise LAMPE, nouvelle chargée de mission, a présenté en mairie d'OZE le plan de gestion du site, résultant du **document d'objectifs (DOCUB)** validé en octobre 2010 et consultable en mairie :

Le DOCUB définit les zones dans lesquelles des **espèces animales** bien identifiées doivent être protégées. Ces zones doivent être prises en compte par les documents d'urbanisme des communes;

Le SMIGIBA interviendra cette année dans plusieurs manifestations :

- semaine de la nature (18 au 22 mai 2011),
- journées du patrimoine, en septembre : sortie sur le marais de MANTEYER,
- le printemps du livre de jeunesse à VEYNES, sur le thème des oiseaux (19 au 21 mai 2011);

Le SMIGIBA souhaite créer un sentier d'interprétation le long du Buech.

RAPPEL : LA DATE LIMITE POUR LES ÉCOBUAGES EST FIXÉE AU 15 MARS

A compter du 16 mars, la période **orange est commencée** dans le cadre de lutte contre les incendies.

Les conditions d'emploi du feu ont été données en détail dans le bulletin numéro 48 (mai - août 2009) : une demande d'**autorisation** doit impérativement être faite auprès de la mairie avant tout allumage de feu.

6 – Modalités de paiement de l'impôt

Le percepteur de VEYNES souhaite rappeler aux contribuables les différents **modes de paiement** dématérialisés de l'impôt (l'impôt sur le revenu et l'impôt local), dans un souci d'économie de papier :

vous pouvez obtenir tous les renseignements à l'adresse :

michel.saive@dgfip.finances.gouv.fr

8 – La vie du village

Le **comité des fêtes** a organisé 4 **rencontres hivernales** entre le 13 février et le 27 mars sur les thèmes du voyage, de la science et de la tradition de la transhumance.

Pour les "conférences" bien illustrées grâce au tout nouveau vidéoprojecteur, le comité des fêtes a donné la parole à quelques habitants du village qui ont fait partager leurs aventures ou leurs connaissances.

Le public ravi témoigne du succès de la formule qui pourrait être reconduite en 2012, en faisant appel à d'autres intervenants.

Les conférenciers potentiels peuvent se faire connaître auprès d'Arnaud LEENE.

oo

Un **concert "déconcentré"** est organisé par le **festival de CHAILLOL** le samedi 28 mai à 21 heures en l'église d'OZE : quatre instrumentistes qui forment quatuor ARDEO sont au programme.

oo

D'autre part, réservez la date du **dimanche 28 août 2011** pour participer à la fête de la **Val d'OZE**, organisée cette année par la commune de **ST AUBAN D'OZE**.

La Val d'OZE regroupe les communes de CHABESTAN, CHATEAUNEUF D'OZE, FURMEYER, OZE, ST AUBAN D'OZE et LE SAIX.

La première fête de la VAL D'OZE a été organisée en 2009 par CHATEAUNEUF D'OZE, en 2010 par la commune du SAIX. Ce sera le tour d'OZE en 2012.

Venez nombreux pour participer, et pour penser l'organisation de la prochaine édition.